

## OBSERVATIONS SUR LE PROJET DE SCOT 2030 DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE

DEA est agréée par la Préfecture depuis 1991 pour la protection de l'environnement et l'urbanisme. C'est à ce titre que nous sommes particulièrement attentifs aux grandes orientations urbanistiques et environnementales que le nouveau SCOT propose pour les vingt années à venir.

Lorsque l'on cherche à transposer les indications des plans d'ensemble du SCOT à l'échelle d'un territoire communal, il est difficile à l'échelle des cartes de déterminer les limites précises de telle ou telle disposition, que ce soit pour l'urbanisation future ou les mesures de protection des zones naturelles ou agricoles, et cela laisse trop souvent place à interprétation lors des révisions du PLU.

**DEA aurait souhaité plus de précisions concernant les limites des zones futures U, N et A.**

Nous avons lu avec intérêt les articles traitant

- **De nouvelles modalités de gestion et d'exploitation des voiries pour limiter leurs impacts** préconisant une conception des voiries nouvelles adaptées au contexte urbain afin de minimiser les nuisances qu'elles induisent, avec en particulier la lutte contre la pollution atmosphérique en référence au PPA.
- **Orientations pour la qualité de la vie, la santé et la sécurité des habitants : gestion des risques et réduction des nuisances** Ces orientations résument à elles seules les objectifs à poursuivre sans relâche dans tous les domaines et elles doivent s'appliquer à toutes les réalisations.

Or il est un projet de l'Etat, interne à l'agglomération, donc obligatoirement en conformité avec le SCOT, qui est en opposition totale avec les orientations précitées : c'est celui qui consiste à vouloir faire passer, à partir de 2013 et la mise en service de l'A89, 75000 véhicules par jour sur la RN6, entre la RN489 et l'A6, alors que cette voie ne peut déjà pas absorber les 52000 v/j actuels sans bouchons, nuisances, pollutions et accidents.

Pourquoi cette option contestable alors qu'il existe une solution de liaison directe RN489-A6 conforme en tout point au SCOT et au Grenelle Environnement permettant d'éviter le passage par la RN6 et le point noir de Maison Carrée en secteur urbanisé ?

**En conséquence, DEA demande aux dépositaires du SCOT d'inviter l'Etat à revoir sa copie sur ce point précis de liaison RN489-A6.**

Nous avons remarqué sur toutes les cartes du SCOT un pointillé figurant un éventuel contournement ouest de l'agglomération alors que le projet de COL est extérieur au périmètre d'étude du présent SCOT et qu'il n'est d'ailleurs nulle part mentionné dans le texte.

A notre avis cette représentation est insidieuse et elle n'a pas à figurer dans le SCOT des communes de la COURLY et du sud-est de l'agglomération puisqu'aucune de celles-ci n'est directement concernée par ce projet qui n'est même pas acté.

**En conséquence DEA demande aux auteurs du SCOT de l'agglomération lyonnaise de faire disparaître de l'édition définitive ce COL en pointillé qui n'a rien à y faire.**

Pour conclure, il y a de bonnes dispositions dans ce SCOT 2030, et sans doute certaines plus contestables, mais l'intérêt général que poursuit ses orientations n'est pas fait d'une somme des intérêts particuliers ...

Michel GAUCHER Président de DEA  
Dardilly le 28 juin 2010